




EVEIL MUSICAL et PSYCHOMOTEUR A L'ECOLE

classes de 2ème et 3ème maternelles

Votre enfant est attiré par la musique ou bien vous voulez lui faire découvrir la magie de ce monde sonore ?

Vu le succès de cette année, nous réitérons la formule dès septembre 2024 : une activité musicale sera proposée le mardi après-midi à l'école Sainte-Thérèse durant les heures de garderie, de 15h20 à 16h10, avec Agnès, intervenante à l'asbl Dams (Nivelles).

Votre enfant y découvrira le monde sonore et les instruments de musique de façon ludique et créative. Il sera sensibilisé à tout ce qui fait la musique : la pulsation, les rythmes (), les sons (hauteur, timbre des différents instruments, provenance,...), la voix, le souffle, l'écoute musicale et le silence. Et ce, associé à un travail psychomoteur pour intégrer au mieux tous ces paramètres dont essentiellement le rythme. A chaque séance ils joueront d'un instrument de musique.

Qui suis-je ? Agnès, musicienne (prof piano), musicothérapeute et thérapeute non-verbale, psychologue, formatrice, j'ai créé les premiers ateliers d'éveil musical pour les tous-petits il y a 20 ans à Nivelles. Page Facebook (assez nouvelle) : «Eveil musical et psychomoteur à Nivelles»

En outre, il y a 5 ans j'ai fondé un projet solidaire pour les familles des nomades du désert du sud de la Tunisie (Aliberté désert), afin de leur permettre un accès aux soins de santé et aux études pour leurs enfants. Ce projet est financé par mes activités musicales. Un enfant qui suit l'atelier d'éveil musical ici, permet à un enfant du désert de recevoir des soins médicaux ou d'étudier.

Pour les inscriptions, attention !!! aucune inscription ne sera prise par le secrétariat !!

Elle se fait **EXCLUSIVEMENT** par mail à l'adresse eveil.musical.nivelles@hotmail.com

Suite à votre demande par mail stipulant le nom, l'âge et la classe de votre enfant, vous recevrez une fiche signalétique à remplir et à renvoyer.

Attention, le nombre de places est limité ! Priorité est donnée jusqu'au 15 juin aux élèves déjà inscrits cette année, ou sur liste d'attente. A partir du 16 juin, l'inscription se fera par ordre d'arrivée du mail, et du paiement d'un acompte non-remboursable de 50€.

Les activités musicales commencent le mardi 17 septembre 2024. L'activité aura également lieu lors des journées pédagogiques, mais pas durant les congés scolaires fixes.

Le premier semestre dure jusqu'au congé de Carnaval et revient à 140€ + 50€ acompte = 190€. Le second semestre commence après le congé et finit le 24 juin ; vous recevrez un courrier au mois de février pour régler les 140€ du 2ème semestre. En cas d'absence, les séances ne seront pas remboursées. Le paiement de l'acompte de 50 € est à verser sur le compte BE51 7320 6313 8462 au nom de l'asbl Dams, avant le 2 juillet, avec en communication «Ste Thérèse, atelier musique + nom de l'enfant + classe».

Merci pour votre confiance et bienvenue à votre enfant ! Madame Agnès 0479/95 80 88